



MAIRIE DE BLANCS-COTEAUX
51130 (MARNE)

Madame, Monsieur,

La Commune a mis en place pour l'année scolaire 2018-2019, une garderie le mercredi avec possibilité de repas.

Je vous rappelle que les inscriptions à la garderie et à la cantine doivent se faire impérativement en Mairie, tous les 2 mois.

Pour rappel, concernant la cantine, nous commandons les repas auprès de notre fournisseur une semaine avant la période concernée.

Nous sommes confrontés de plus en plus fréquemment, à des parents qui inscrivent directement auprès des animatrices leur enfant, à la cantine le jour même, sans que la Mairie en soit informée.

Nous vous demandons donc de respecter les procédures d'inscription (la semaine précédente) sauf cas d'urgence avérée, afin que vos enfants puissent bénéficier du même repas que leur camarade.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire,
Pascal PERROT

